

Type de rémunération

Le revenu annuel moyen à temps plein selon l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada de 2011 est de **17 882 \$**.

77 % des massothérapeutes estiment que leur revenu correspond à leurs attentes **↑ 9 %**.

Type de rémunération des travailleurs autonomes

21 % des travailleurs autonomes ont des commissions sur la vente de produits qui représentent en moyenne **11 %** de leur revenu total.

78 % des travailleurs autonomes ne reçoivent pas de commission sur la vente de produits.

Chiffre d'affaires des travailleurs autonomes

65 % moins de 50 000 \$
5 % de 50 000 \$ à 99 999 \$
2 % de 100 000 \$ à 249 999 \$

Type de rémunération des salariés

39 % salaire à l'heure seulement
5 % salaire à l'heure et commission sur les services
13 % salaire à l'heure et commission sur les produits
19 % salaire à l'heure et commissions sur les services et produits
24 % autre

Les salariés recevant une commission sur les services

59 % affirment qu'elles représentent 30 % et moins de leur revenu
5 % affirment qu'elles représentent 31 % et plus de leur revenu
33 % ne reçoivent aucune commission

Avantages sociaux accordés aux salariés (en moyenne 81 % en reçoivent)

74 % en rabais sur les soins
56 % en rabais sur les produits
44 % en formations gratuites
35 % en services gratuits
11 % aucun bénéfice offert

35 % en moyenne des clients laissent un pourboire

Chiffre d'affaires des entreprises

14 % moins de 50 000 \$
30 % de 50 000 \$ à 99 999 \$
7 % de 100 000 \$ à 249 999 \$

Proportion des revenus des massothérapeutes ayant un autre emploi

41 % (↑ 12 %) affirment que le revenu en massothérapie représente plus de 50 %
55 % (↓ 15 %) affirment que le revenu en massothérapie représente moins de 50 %



Perspectives professionnelles

- Plus de **56 %** des travailleurs autonomes prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires.
- 80 %** des employeurs prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires.
- 44 %** des employeurs prévoient la croissance du nombre d'employés.

Le plan de carrière des salariés

67 % veulent continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié
13 % aspirent à travailler à leur compte en tant que travailleur autonome
9 % aspirent à pratiquer un autre métier
6 % aspirent à démarrer leur entreprise avec employés

Principales raisons des salariés pour changer d'employeur

22 % Meilleures conditions de travail
20 % Meilleure relation collègues/employeur
18 % Pour travailler plus d'heures

12 % Meilleur horaire
11 % Relever de nouveaux défis
11 % Meilleur salaire
41 % N'ont jamais changé d'employeur

Avant de travailler à son compte

65 % des travailleurs autonomes n'ont jamais été salariés.
21 % des travailleurs autonomes ont travaillé 5 ans ou moins pour un employeur.

Raisons principales pour travailler à son compte

51 % pour être son propre patron
44 % pour gérer son propre horaire
29 % pour augmenter son revenu
28 % selon le plan de carrière de départ
36 % pour d'autres raisons

Les services offerts

Les approches

L'approche biomécanique (en moyenne 63 % ↑ 21 %)

61 % par les travailleurs autonomes
68 % par les salariés
60 % par les employeurs

L'approche énergétique

22 % par les travailleurs autonomes
7 % par les salariés
33 % par les employeurs

Ni l'une ni l'autre

16 % par les travailleurs autonomes
25 % par les salariés
7 % par les employeurs

Les techniques

Le suédois est la principale technique de massage chez

66 % des travailleurs autonomes
76 % des salariés
65 % des employeurs

Autres techniques de massage chez

25 % des travailleurs autonomes
18 % des salariés
8 % des employeurs

Autres services offerts dans l'entreprise

33 % offre les services en soins esthétiques
11 % offre le service en coiffure
61 % des salariés travaillent dans une entreprise qui offre les services en soins esthétiques.

Les ressources informatiques

On note une **forte croissance** du recours aux diverses technologies entre 2010 et 2016 particulièrement chez les employeurs.

Outils les plus utilisés

Réseaux sociaux **↑ 57 %**
57 % par les travailleurs autonomes
66 % par les salariés
78 % par les employeurs

Internet **↑ 39 %**

56 % par les travailleurs autonomes
48 % par les salariés
60 % par les employeurs

Le site Web de l'entreprise

42 % par les travailleurs autonomes
56 % par les salariés
67 % par les employeurs

Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients)

34 % par les travailleurs autonomes
54 % par les salariés
36 % par les employeurs

Envois de courriels aux clients

32 % par les travailleurs autonomes
43 % par les salariés
39 % par les employeurs



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

Conception graphique : oblik.ca

514 844-3020
1 866 682-6040
soinspersonnels.com



Avec l'aide financière de :

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



Faits saillants

du Diagnostic sectoriel 2016
et de l'Analyse sous-sectorielle
Massothérapie 2016

Préambule

Ce document présente les principaux faits saillants du *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels 2016* et de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la massothérapie 2016*.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour sa réalisation, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

- 1 La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail auprès d'un total de 1200 répondants salariés, travailleurs autonomes et employeurs des secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie
- 2 La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail
- 3 L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Pour produire une analyse plus ciblée du sous-secteur de la massothérapie, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a réalisé une *Analyse sous-sectorielle* qui est constituée de la compilation des résultats du sondage en milieu de travail auprès des 400 répondants du sous-secteur de la massothérapie, de la collecte et analyse des données secondaires et de l'analyse comparative des données du *Sondage sur la pratique de la massothérapie au Québec 2010* lorsque cela était possible et pertinent.

Les faits saillants qui en découlent présentent les principaux constats du secteur de la massothérapie, de la pratique du métier, de l'offre de formation et des enjeux liés au développement des entreprises et de la main-d'œuvre.

Tous ces documents sont disponibles sur www.soinspersonnels.com

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est employé sans discrimination.

Bonne lecture !

Le métier

Le profil de compétences, réalisé en 2016, regroupe deux compétences générales et trois compétences particulières. Il présente, pour chacune des compétences, le contexte de réalisation, les éléments de compétences, les critères généraux et les critères particuliers de performance maîtrisés par les massothérapeutes.

Les 5 compétences essentielles selon le Profil de compétences

- Analyser les approches et les techniques de massothérapie.
- Interagir en contexte professionnel varié.
- Effectuer une consultation.
- Réaliser un massage.
- Accomplir des activités administratives.

Qui et combien?

- Massothérapeutes en emploi**
 - 6 630 selon l'ENM 2011
 - 15 808 selon les données des associations de massothérapeutes membres de SOINS PERSONNELS QUÉBEC
 - Écart de **58 %**
- Le profil général des personnes en emploi** (en moyenne entre 25 et 54 ans) **71 %**
 - 11 % entre 15 et 24 ans **↑ 6 %**
 - 23 % entre 25 et 34 ans **↑ 5 %**
 - 23 % entre 35 et 44 ans
 - 25 % entre 45 et 54 ans **↓ 5 %**
 - 17 % 55 ans et plus **↑ 5 %**
- 84 %** sont des femmes **↑ 2 %**
- 69 %** sont travailleurs autonomes **↓ 12 %**
- 36 %** des travailleurs autonomes pratiquent à domicile **↓ 12 %**

Note : Les données obtenues de Statistique Canada constitue la seule base de référence statistique officielle et récente sur les massothérapeutes au Québec.

Responsabilités et outils de gestion

78 % des employeurs exerce leur métier en plus de s'occuper de la gestion de leur entreprise.

Temps consacré aux tâches administratives ou de gestion (en moyenne 16 % de leur temps)

- 14 % pour les travailleurs autonomes
- 18 % pour les salariés
- 34 % pour les employeurs

Tâches de gestion à l'externe

Tous les travailleurs autonomes et les employeurs effectuent des tâches de gestion. Les tâches confiées à l'externe sont celles qui demandent des connaissances spécifiques et une certaine expertise dans le domaine.

- 63 % pour la comptabilité et tenue de livre
- 41 % pour le service de la paie
- 21 % pour le marketing et publicité
- 13 % pour la gestion des ressources humaines
- 27 % ne confient aucune tâche à l'externe

Outils de gestion utilisés par les employeurs

- 43 % code d'éthique
- 30 % politique visant les conditions de travail
- 25 % description de poste
- 23 % programme d'accueil et d'intégration
- 20 % politique d'évaluation du personnel
- 54 % aucun outils de gestion

La clientèle

Spécialisation de la clientèle

40 % se spécialisent auprès d'une clientèle cible ↑ 16 %

- 13 % sportifs – athlètes ↑ 11 %
- 8 % personnes blessées avec douleurs musculaires
- 4 % personnes malades
- 3 % femmes seulement
- 3 % personnes âgées
- 2 % hommes seulement

Développement de la clientèle

Le **bouche-à-oreille** est la démarche la plus efficace pour **74 %** des répondants ↑ 17 %
19 % des employeurs par le site internet ↑ 10 %
16 % des salariés par les réseaux sociaux

Nombre de clients par semaine (en moyenne 14 clients)

10 clients et moins

- 39 % des **travailleurs autonomes**
- 41 % des **salariés**
- 20 % des **employeurs**

11 à 20 clients

- 43 % des **travailleurs autonomes**
- 41 % des **salariés**
- 54 % des **employeurs**

21 à 30 clients

- 11 % des **travailleurs autonomes**
- 7 % des **salariés**
- 14 % des **employeurs**

Clientèle en hausse

- Hommes
- Personnes âgées
- Adolescents
- Enfants

Clientèle masculine

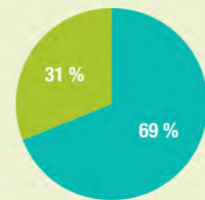
(en moyenne 42 % ↑ 6 %)

- Entre 41 % et 46 % de la clientèle totale

Le marché du travail

Répartition des personnes en emploi

- 69 % de travailleurs autonomes
- 31 % de salariés



Répartition des personnes à temps plein – temps partiel

- 40 % pratiquent à temps plein ↑ 1 %
- 60 % pratiquent à temps partiel ↓ 5 %



Nombre d'heures de travail par semaine (en moyenne 26 heures)

30 heures et moins pour

- 59 % des travailleurs autonomes
- 52 % des salariés
- 18 % des employeurs

30 heures et plus pour

- 35 % des travailleurs autonomes
- 48 % des salariés
- 75 % des employeurs

Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine (en moyenne 40 % du temps)

- 41 % des heures pour les travailleurs autonomes
- 42 % des heures pour les salariés
- 35 % des heures pour les employeurs

Heures travaillées dans un autre emploi (en moyenne 22 heures)

- 34 % chez les travailleurs autonomes et les salariés ↓ 15 %
- 29 % chez les employeurs

Perceptions des impacts du contexte économique

Visites plus espacées constatées par

- 57 % des travailleurs autonomes
- 35 % des salariés
- 51 % des employeurs

Diminution de l'achalandage constatée par

- 46 % des travailleurs autonomes
- 36 % des salariés
- 32 % des employeurs

Investissements limités dans l'entreprise pour

- 36 % des travailleurs autonomes
- 15 % des salariés
- 42 % des employeurs

Réduction des heures de travail constatée par

- 29 % des travailleurs autonomes
- 17 % des salariés
- 26 % des employeurs

Baisse de la facture moyenne constatée par

- 20 % des travailleurs autonomes
- 16 % des salariés
- 18 % des employeurs

Aucun impact du contexte économique constaté par

- 26 % des travailleurs autonomes
- 25 % des salariés
- 18 % des employeurs

Âge moyen de la clientèle (en moyenne 42 ans)

- 35 à 54 ans pour les travailleurs autonomes
- 25 à 54 ans pour les salariés
- 35 à 44 ans majoritairement pour les employeurs

Principales raisons pour consulter un massothérapeute

Problèmes de santé physique selon

- 84 % des travailleurs autonomes
- 82 % des salariés
- 81 % des employeurs

Pour la détente selon

- 10 % des travailleurs autonomes
- 18 % des salariés
- 19 % des employeurs

Reçu d'assurance demandé

- 80 % de la clientèle exige un reçu d'assurance pour les services rendus.

La collaboration avec les professionnels de la santé

- 42 % des travailleurs autonomes ont collaboré avec d'autres professionnels de la santé
- 48 % des salariés ont collaboré avec des physiothérapeutes
- 41 % des employeurs ont collaboré avec des chiropraticiens

Professionnels de la santé les plus référés

- Physiothérapeute
- Médecin généraliste
- Chiropraticien
- Médecin spécialiste
- Psychologue

Les difficultés rencontrées

Par les travailleurs autonomes

- Insécurité financière – 59 %
- Non-reconnaissance par les professionnels de la santé – 57 %
- Non-reconnaissance par les autorités gouvernementales – 57 %
- Forte concurrence – 44 %
- Difficulté à bâtir une clientèle fidèle – 44 %

Par les salariés

- Insécurité financière – 56 %
- Forte concurrence – 37 %
- Difficulté à bâtir une clientèle fidèle – 35 %
- Heures de travail atypiques – 34 %
- Non-reconnaissance par les régimes d'assurance – 32 %

Par les employeurs

- Forte concurrence – 76 %
- Non-reconnaissance par les professionnels de la santé – 71 %
- Non-reconnaissance par les autorités gouvernementales – 68 %
- Insécurité financière – 60 %
- Recrutement de main-d'œuvre qualifiée – 52 %
- Fidélisation de la clientèle – 49 %
- Difficulté à assurer la relève – 44 %
- Le travail au noir – 31 %
- La gestion des ressources humaines – 26 %



Durer dans le métier

Années d'expérience (en moyenne 11 ans ↑ 1 an)

- 12 ans chez les travailleurs autonomes
- 6 ans chez les salariés
- 13 ans chez les employeurs

69 % des travailleurs autonomes travaillent depuis plus de 5 ans ↑ 5 %.

Nombre d'années en moyenne des salariés avec le même employeur (en moyenne 4 ans)

- 57 % pendant 5 ans ou moins
- 6 % entre 6 à 10 ans
- 37 % ont refusé de répondre

Années de travail futures prévues (en moyenne 17 ans)

- 16 ans chez les travailleurs autonomes
- 22 ans chez les salariés
- 14 ans chez les employeurs

Lieu de travail

À domicile (en moyenne 27 % ↓ 21 %)
36 % des travailleurs autonomes
5 % des employeurs

Spa, centre de détente ou de santé (en moyenne 21 % ↑ 2 %)
10 % des travailleurs autonomes
56 % des salariés
26 % des employeurs

Santé et sécurité au travail

Problèmes de santé

- 40 % des massothérapeutes affirment souffrir de problèmes de santé reliés à leur profession ↑ 12 %.
- 38 % des travailleurs autonomes
- 48 % des salariés
- 38 % des employeurs

Problèmes de santé principalement rencontrés

- Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial) ↑ 13 %
- Douleurs au cou et aux épaules ↑ 10 %
- Maux de dos ↑ 6 %
- Tendinites ↑ 9 %
- Maux de jambes ↑ 4 %

- 48 % des employeurs affirment avoir mis en place des activités reliées à la santé et à la sécurité au travail.
- 64 % des travailleurs autonomes affirment ne pas avoir de mesures ou d'activités reliées à la santé et sécurité au travail.

Centre de massothérapie (en moyenne 14 % ↑ 4 %)

- 15 % des travailleurs autonomes
- 5 % des salariés
- 36 % des employeurs
- 15 % des salariés travaillent dans une clinique de physiothérapie.

Location d'espace des travailleurs autonomes dans une entreprise

- 64 % ne louent pas d'espace de travail.
- 35 % sont en location d'une cabine ou d'un local.

Formation

La formation initiale

Diplôme d'une école privée (en moyenne 80 %)

- 82 % des travailleurs autonomes
- 75 % des salariés
- 79 % des employeurs

- 4 % des employeurs ne détiennent aucun diplôme

Formation initiale bien adaptée aux réalités et besoins du marché du travail

- 80 % par les travailleurs autonomes
- 90 % par les salariés
- 73 % par les employeurs

La satisfaction à l'égard de la formation reçue est en baisse ↓ 10 %

Pistes d'amélioration aux programmes d'études de base pour mieux préparer les étudiants aux réalités du marché du travail

- 21 % des salariés et 16 % des travailleurs autonomes identifient le besoin d'une meilleure connaissance de la réalité du métier
- 24 % des employeurs et 16 % des travailleurs autonomes identifient le besoin d'un cours sur la gestion d'entreprise
- 19 % des employeurs identifient le besoin d'un cours sur le service à la clientèle

Les plus importantes lacunes mentionnées par les employeurs

- Le manque d'heures de pratique – 38 %
- Absence de technique de vente – 34 %
- Notions insuffisantes sur la gestion et l'administration – 30 %
- Notions pas assez approfondies – 30 %
- Trop peu ou pas de stage – 21 %

La formation continue

A suivi de la formation continue (en moyenne 84 %)

- 86 % des travailleurs autonomes
- 78 % des salariés
- 87 % des employeurs
- 14 % aucune

Fréquence en formation continue

- 17 % plusieurs fois par année ↑ 7 %
- 18 % quelques fois par année ↑ 5 %
- 26 % une fois par année ↓ 1 %
- 24 % une fois par deux ans ↑ 6 %

Nombre d'heures complétées après la formation de base (en moyenne 778 heures)

- 22 % moins de 100 heures ↑ 4 %
- 24 % de 100 à 499 heures
- 18 % de 500 à 999 heures
- 24 % de 1000 heures et plus ↑ 8 %

Thèmes des formations continues abordés

- Travailleurs autonomes
- 64 % en techniques de massage
- 32 % autres
- 31 % en anatomie
- 27 % en évaluation et suivi thérapeutique
- 25 % en kinésithérapie

Salariés

- 71 % en techniques de massage
- 31 % en soins du corps
- 27 % en kinésithérapie
- 23 % en orthothérapie
- 22 % autres

Employeurs

- 59 % en techniques de massage
- 45 % en soins du corps
- 43 % en anatomie

Recrutement

Critères d'embauche des employeurs

- 94 % Personnalité et attitude
- 33 % Expérience
- 13 % Sexe du candidat
- 12 % Clientèle établie

Diplôme exigé à l'embauche

- 84 % diplôme d'une école privée
- 16 % aucun diplôme

Heures de formation exigées à l'embauche par les employeurs

- 400 heures par 15 %
- Entre 401 et 600 heures par 20 %
- Entre 601 et 800 heures par 4 %
- Entre 801 et 999 heures par 1 %
- 1000 heures par 2 %
- Plus de 1000 heures par 10 %
- 31 % des employeurs n'ont pas d'exigences

Méthodes de recrutement

- 33 % par les réseaux sociaux
- 30 % par le bouche à oreille
- 21 % par Emploi-Québec
- 17 % par les établissements scolaires
- 16 % par les associations professionnelles

Les thèmes des formations continues en demande

- Techniques de massage
- Gestion d'entreprise
- Évaluation et suivi thérapeutique
- Kinésithérapie
- Orthothérapie
- Approche client

